

**PROBLEMES D'ACTUALITE DES MEDIAS**

**"Je ne crois pas que l'effritement de la publicité sur la télévision publique soit un avantage pour la presse écrite ou pour la télévision privée", déclare Mme Viviane REDING, commissaire européen en charge de la société de l'information et des médias**

Invitée vendredi matin au rendez-vous du "Cercle des Européens (que préside l'ancienne ministre Noëlle LENOIR) – L'Express" à Paris, Mme Viviane REDING, commissaire européen en charge de la société de l'information et des médias, s'est notamment exprimée sur le projet du gouvernement français visant à supprimer la publicité de l'audiovisuel public. "Je ne crois pas que l'effritement de la publicité sur la télévision publique soit un avantage pour la presse écrite ou pour la télévision privée", a-t-elle déclaré, précisant que la publicité "migre vers le on-line". Elle a mentionné la publicité ciblée pour laquelle les supports mobile et Internet sont particulièrement bien adaptés.

La commissaire a par ailleurs anticipé "un changement majeur de la publicité à l'avenir". "Ce sera une bagarre très grande pour survivre en presse et dans l'audiovisuel si les revenus s'effritent. C'est la raison pour laquelle la presse et la télévision migrent vers l'Internet aujourd'hui. Avec ça, les Européens n'auront pas moins de publicité, mais plus de publicité autrement", a-t-elle ajouté.

Rappelant le rôle des uns et des autres, elle a précisé que le financement public était un "pouvoir d'Etat" qui peut en "décider seul pour autant que quelques règles soient observées". Il s'agit pour l'Etat de "mettre au clair les obligations de service public" et de "dire par quels moyens le financer : impôt, redevance, publicité...". "C'est la liberté de l'Etat de le faire, nous on remarque si c'est cohérent. On ne peut pas financer du commercial par une redevance, par exemple". La Commission pourrait d'ailleurs prochainement revoir les règles sur les aides d'Etat à l'audiovisuel public (cf. "CP" du 11 janvier 2008). Début janvier, elle a publié à cette fin un document de consultation invitant les acteurs intéressés à lui donner leur avis, d'ici au 10 mars sur une éventuelle modification de 2001 concernant "l'application aux services publics de radiodiffusion des règles relatives aux aides d'Etat".

Aujourd'hui, en France, la Commission Copé est chargée de réfléchir, entre autre, à de nouveaux modes de financement de l'audiovisuel public. La lettre de mission de cette Commission, envoyée récemment par le Président de la République, mentionne notamment une contribution des chaînes de télévision privées, qui bénéficieront du report des recettes publicitaires, ainsi qu'une contribution des opérateurs de télécommunications, "assise sur l'assiette la plus large possible et donc au taux le plus faible" (cf. "CP" du 29 février 2008). Fin janvier, Mme REDING avait fait connaître publiquement son désaccord sur une taxe qui serait appliquée à l'Internet ou à la téléphonie mobile. "Une taxe sur ces nouveaux moyens de communication n'est peut-être pas la meilleure façon d'atteindre notre objectif d'une utilisation harmonieuse de ces outils par tous les citoyens", avait-elle déclaré.

**Télécommunications : "Je ne crée pas un super régulateur"**

Revenant sur la question sensible de la création d'une Autorité européenne qui a provoqué les réticences de nombreux acteurs (cf. "CP" du 7 mars 2008), Mme REDING a indiqué : "je ne crée pas un super régulateur même si la presse française l'écrit".

Détaillant sa position, elle a expliqué qu'après l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications il y a 10 ans, elle a supprimé la réglementation "là où cela a bien marché". Or, la commissaire souhaiterait "éliminer la réglementation aussi vite que possible". Pour cela, elle estime qu'il faut que les entreprises ne soient plus empêchées d'investir au-delà de leurs frontières. "Moi je veux de la concurrence partout", a-t-elle dit. D'où l'idée de mettre en place un régulateur central. Il s'agit d'abord de rendre les régulateurs nationaux indépendants, puis de les amener à prendre des décisions "dans une logique transfrontalière". "Je dois faire sortir les régulateurs de leur microcosme national pour les mettre dans une maison où ils auront des bases juridiques pour prendre des décisions", a soutenu la commissaire. Enfin, l'Autorité européenne vise également à apporter des réponses communes à tous les Etats membres en matière de sécurité (cyber-attaque par exemple). Cette Autorité reprendra les fonctions de deux organismes existants : le Groupe des régulateurs européens (ERG) et l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA). Mais le projet est très mal accueilli notamment au sein du Conseil.